



Assurance décès ne répond pas !

Par **Yoshee**, le **29/11/2009** à **02:41**

Bonjour !

Je suis nouveau sur ce forum.

J'aurais besoin d'aide pour un problème avec une assurance bancaire.

Mon père est décédé le 26 Octobre 2008.

Il avait souscrit une assurance décès au près de sa banque.

La banque en question est la société générale, et l'assurance est SUPPLEA

Après son décès, nous sommes donc partis à la banque afin de faire valoir cette assurance. Arrivée à la banque, nous avons donc expliqué les choses.

L'assurance a refusé de faire marcher cette assurance.

Soit disant, l'assurance était présente uniquement pour une mort dite "accidentel" !

Cependant, ni moi, ni personne ne connaissons réellement la cause du décès de mon père.

Comment l'assurance se permet-elle donc de juger un fait dont nous même ne connaissons pas celle-ci ?

Le décès s'est déroulé comme ca :

- entrer dans le WC de son domicile
- chute dans le WC

Ayant entendu ce bruit, j'ai tout de suite été voir.

J'ai tenté de le réanimer, en vain...

A l'arrivée des secours, c'était trop tard !

Je trouve inadmissible ce coup de l'assurance...

Prendre l'argent comme ça pendant plus de 20 ans, et le jour du besoin, ils ne sont pas là :(

Merci d'avance pour votre aide!

L'assurance profite de ces moments de faiblesses pour nous abattre davantage !

Par **chaber**, le **29/11/2009** à **06:37**

Bonjour,

Pour tenter de vous répondre il faudrait connaître les conditions exactes du contrat

Le certificat de décès fait-il mention de décès accidentel?

Par **Yoshee**, le **29/11/2009** à **11:42**

Pour commencer, merci de votre réponse rapide.

Le problème, c'est que ce contrat a été signé en 1984 et qu'il a été perdu depuis ce temps. Je n'ai pas réussi à obtenir un duplicata chez l'assureur.

Le certificat de décès ne mentionne rien de particuliers.

Ce certificat étant chez ma mère, je vous donnerai les informations dessus dans la journée.

Cordialement

Par **dahout**, le **09/01/2014** à **10:20**

[fluo]bonjour[/fluo]

je paie une cotisation suppléa b2 aucun souvenir d'avoir

été averti ni de trace de contrat

peut on me répondre sur cette ass.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **09/01/2014** à **11:30**

bonjour

bonjour et(merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Vous devez demander une copie du contrat à l'assureur, dont vous avez les références.